

NOTE INFORMATIVE AUX ACTEURS HDP TRAVAILLANT DANS LE TERRITOIRE DE D'IDJWI

Période : Juillet 2025

0. Orientation générale

Le Conflict Sensitivity Hub génère des notes explicatives sur la surveillance du contexte, pouvant aider les intervenants HDP¹ à mieux incorporer la sensibilité aux conflits dans leurs activités et procédures organisationnelles. Étant donné que la situation à l'est de la RDC peut changer rapidement, ces notes sont particulièrement pertinentes et bénéfiques lorsqu'elles sont produites et utilisées dans un délai relativement court. Néanmoins, elles demeurent bénéfiques sur le long terme pour documenter les évolutions dans le contexte et préserver un souvenir des événements susceptibles d'enrichir un processus d'apprentissage. Ce document a pour but de donner aux acteurs HDP des informations sur les évolutions récentes du contexte de conflit dans le territoire d'Idjwi, afin d'ajuster leurs interventions au contexte.

1. Présentation sommaire du contexte

Le territoire d'Idjwi se trouve géographiquement entre Bukavu et Goma, deux villes dont il dépend énormément pour son approvisionnement et l'écoulement de ses produits agricoles et lacustres. L'île d'Idjwi est souvent décrite comme un lieu paisible, n'ayant jamais été le théâtre de conflits armés ou de la présence des groupes armés, et encore moins de la montée de l'insécurité que l'on observe dans d'autres territoires du Sud-Kivu. Toutefois, elle est affectée par les événements qui se déroulent dans d'autres territoires, notamment Kalehe (Sud-Kivu), Masisi et Goma (Nord-Kivu). En février dernier, les organisations de la société civile avaient dénombré plus de 42 000 déplacés en provenance de Kalehe (Sud-Kivu) et du Nord-Kivu. Une partie d'entre eux était dans des familles d'accueil, tandis que d'autres se trouvaient dans des établissements scolaires et des églises, ce qui a impacté les activités éducatives et mis pression sur les ressources². Aujourd'hui ce chiffre a sensiblement diminué. D'après l'Organisation Internationale pour les Migrations, plus de 41 000 de ces personnes déplacées ont regagné leurs zones d'origine en mars et avril 2025³.

La population d'Idjwi vit de la terre et de la pêche. En plus de l'exploitation du sable, l'agriculture coopérative d'ananas, de café et de manioc a créé des opportunités, donnant à la population toujours croissante les moyens de survivre⁴. On observe également des conflits fonciers qui persistent au niveau communautaire bien qu'ils soient généralement non violents.

¹ Humanitaire, Développement et Paix

² <https://jambordc.info/idjwi-la-moitie-de-la-population-de-la-chefferie-rubenga-est-constituee-actuellement-des-deplaces-de-la-guerre-du-m23-ctj/>

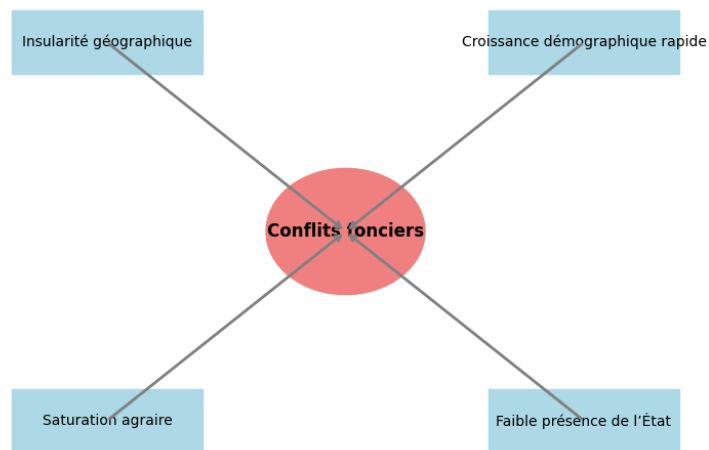
³ OIM RDC, Tableau de bord-Suivi des mouvements de populations province du Sud-Kivu, 14^{ième} cycle, mars-avril 2025

⁴ <https://www.bbc.com/afrique/articles/cx2g4jd0y9xo>

2. Description des facteurs, et causes des conflits

✓ Facteurs structurels des conflits :

- **Insularité géographique** : Idjwi est une île enclavée au milieu du lac Kivu, sans accès direct aux grands axes commerciaux ni aux terres extérieures. Cette insularité limite l'expansion territoriale et rend les ressources naturelles (terre, bois, eau) non extensibles. La compétition pour ces ressources devient inévitable à mesure que la population augmente, créant des tensions latentes entre familles, clans ou communautés. Aussi, sur cette île, la répartition inégale des terres par le pouvoir colonial en 1935 est la cause profonde des conflits fonciers. Les terres réservées aux populations locales qualifiées d'« indigènes » à cette époque ne représentaient que 60% de l'ensemble du territoire. Cette répartition n'a jamais été ajustée, bien que la population ait connu une croissance considérable



• Croissance démographique rapide

La population d'Idjwi a explosé en un siècle, atteignant une densité de plus de 400 habitants/km². Cette pression démographique entraîne une fragmentation des terres agricoles, une baisse de la productivité et une saturation des espaces habitables. Les jeunes générations se retrouvent sans accès à la terre, ce qui peut générer des frustrations, des migrations forcées ou des conflits intergénérationnels.

- **Saturation agraire** : Les terres cultivables sont limitées et souvent héritées selon des logiques coutumières, parfois inégalitaires. Cela crée une injustice perçue dans l'accès à la terre, surtout pour les femmes et les jeunes, et bloque les possibilités d'innovation agricole. Les litiges fonciers deviennent fréquents et peuvent dégénérer en conflits communautaires ou familiaux, surtout en l'absence de mécanismes de médiation efficaces.
- **Faible présence de l'État** : L'administration publique est peu présente sur l'île, avec une faible capacité de régulation et de résolution des conflits. Cela laisse le champ libre aux autorités coutumières, qui peuvent être contestées ou instrumentalisées. L'absence d'arbitrage neutre favorise l'enracinement des conflits et leur escalade, surtout quand les intérêts économiques ou politiques s'en mêlent.

✓ **Facteurs conjoncturels :**

Certains facteurs sont conjoncturels car ils viennent aggraver les conflits qui existent dans le contexte du territoire d'Idjwi mais d'une manière circonstancielle : la dégradation environnementale comme l'érosion des sols et la baisse de fertilité des sols aggravant l'insécurité alimentaire, et le changement climatique qui accentue les vulnérabilités agricoles et les migrations internes.

✓ **Causes sous-jacentes :**

Les facteurs sous-jacents des conflits dans le territoire d'Idjwi ne sont pas isolés ; ils s'imbriquent dans un système circulaire où la croissance démographique accentue la saturation agraire, la saturation agraire renforce les frustrations sociales, l'insularité empêche la régulation externe ou la migration facile et la faiblesse de l'État laisse les conflits se cristalliser⁵ sans solution durable.

Actuellement, l'on vit des tensions liées à l'instauration des taxes sur tous les produits quittant et entrant sur l'île. Cette manière de taxer dans une entité située en plein lac Kivu ne peut que créer du mécontentement parmi ses habitants.

3. Description des principaux acteurs et parties prenantes aux conflits

- Les principaux acteurs des conflits fonciers dans le territoire d'Idjwi sont les chefs coutumiers, les communautés locales, les services techniques de l'État, ainsi que les personnes souhaitant acheter des terrains. Tous ces acteurs sont souvent soit impliqués dans la résolution de ces conflits, soit directement impliqués dans les différends. Il est important de noter que les conflits fonciers à Idjwi se focalisent fréquemment sur des questions de limite ou d'héritage et sont peu politisés. D'après Joël Baraka Akilimali⁶ et ses collaborateurs, cela pourrait s'expliquer par l'homogénéité communautaire assez marquée d'Idjwi, ainsi que par son statut d'île qui réduit la tendance à des affrontements violents⁷.
- S'agissant des tensions autour des taxes, les principaux acteurs sont les autorités politiques, administratives et militaires de l'AFC/M23⁸, des commerçants ainsi que la communauté. En effet, toute personne qui possède ne serait-ce qu'un colis à la sortie ou à l'entrée du territoire d'Idjwi est obligée de s'acquitter d'un paiement. Pour les autorités en place, il semble que l'objectif principal soit de maximiser les recettes. Cependant, du point de vue des commerçants, ces taxes sont exorbitantes car elles ont été multipliées par deux ou trois depuis le mois de mai 2025, ce qui compromet leur capacité à réaliser des profits dans un environnement où l'argent est de plus en plus rare et où les institutions financières restent fermées.

⁵ Exemple de la spoliation des terres des communautés autochtones pygmées dans le groupement Nyakalengwa, situé dans la chefferie de Ntambuka

⁶ Joël Baraka Akilimali est professeur d'universités et chercheur sur les questions foncières en RDC

⁷ Joël Baraka Akilimali, Dieudonné Bahati Shamamba et An Ansoms, « Pressions sur les terres au Sud-Kivu (RDC). Quelle alternative face à la saturation agraire sur l'île d'Idjwi ? », *Anthropologie & développement* [En ligne], 53 | 2022, mis en ligne le 25 avril 2023, consulté le 05 juillet 2025. URL : <http://journals.openedition.org/anthropodev/1860> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/anthropodev.1860>

⁸ Alliance Fleuve Congo/Mouvement du 23 mars.

- Autorités coutumières qui s'occupent de la gestion traditionnelle des terres et de l'arbitrage local. Certaines familles de chefs coutumiers seraient accusées de spoliation foncière, notamment envers les communautés pygmées⁹.
- Communautés locales composées de pygmées, d'agriculteurs bantous, de jeunes sans terre. Ils sont à la fois victimes et/ou parties prenantes dans les conflits fonciers.
- L'État et l'administration locale qui devraient jouer le rôle de régulation foncière, de protecteurs et de justice ont une faible présence sur le territoire d'Idjwi.
- Jeunes et groupes informels qui sont des acteurs potentiels de mobilisation ou de contestation et qui restent frustrés par le nonaccès à la terre ou à l'emploi.

4. Changements dans le contexte et la dynamique des conflits

a. Changements par rapports aux acteurs

Dans le territoire d'Idjwi, la force militaire de l'AFC/M23 a pris la place de la police et des instances judiciaires pour gérer les conflits. Aucun traitement différencié n'est appliqué entre les infractions civiles, qui se réfèrent aux conflits entre personnes, et les infractions pénales, qui relèvent des actions portant atteinte à l'ordre public. Cela a déjà engendré une certaine peur au sein de la population, car les punitions infligées aux accusés passent parfois par des fouets et des amendes arbitraires¹⁰. Cependant, cette situation a quand même renforcé la crédibilité des structures communautaires de gestion de conflits, y compris l'église catholique via sa Commission Diocésaine Justice et Paix, tant qu'elles ne se mêlent pas de questions politiques. Ces structures sont actuellement sollicitées par les acteurs en quête d'une résolution pacifique à leurs différends. En complément de ces structures de paix, les chefs de village et de groupements jouent également un rôle crucial dans la médiation des conflits au sein de leurs communautés lorsqu'ils sont sollicités par les parties en conflit.

b. Changement dans les facteurs/causes

Le caractère systématique des taxes, couplé à leur instauration brutale, sans concertation ou sensibilisation préalable, semble avoir exacerbé les tensions entre les nouvelles autorités (AFC/M23) et la population. Les habitants dénoncent de nombreux cas de double, voire triple, impositions fiscales. Les produits achetés à Bukavu ou Goma subissent une taxation initiale, suivie d'une nouvelle imposition à leur arrivée sur l'île d'Idjwi, les taux étant parfois déterminés de façon arbitraire par les collecteurs d'impôts¹¹. Cette redondance fiscale a été mal perçue par la population qui a manifesté en mai dans le village de Mugoto jusqu'à incendier une moto appartenant aux nouvelles autorités¹².

Désormais, par crainte des fouets ou d'être mal vus dans leur communauté, des individus en conflit optent de plus en plus pour les structures de paix ou leurs chefs de village afin de régler leurs différends, plutôt que de s'adresser aux nouvelles autorités. En cas d'accusation ou de plainte, les tortures infligées aux accusés sont actuellement un facteur qui aggrave les conflits au sein de la communauté. Pour les habitants, celui qui porte plainte auprès des autorités actuelles (AFC/M23) est

⁹ [RAPPORT-DE-PLAIDOYER-FONCIER-CAS-PNKB-ET-IDJWI-.pdf](#)

¹⁰ Propos d'un leader de la société civile d'Idjwi en fuite

¹¹ <https://juardc.net/post/14105>

¹² <https://lesvolcansnews.net/2025/05/11/idjwi-la-population-soppose-a-une-taxe-imposee-par-lafc-m23/>

perçu comme un « ennemi du peuple » étant donné que l'accusé sera fouetté, ce qui nuit davantage à la cohésion sociale.

Pour des raisons de sécurité, plusieurs responsables de la société civile ont quitté l'île. Les autorités de l'AFC/23 sur place auraient porté des accusations à leur rencontre, les soupçonnant d'être à l'origine de manifestations hostiles à leur mouvement¹³.

Selon un responsable d'une organisation de la société civile d'Idjwi en déplacement, les nouvelles autorités auraient annoncé vouloir récupérer toutes les concessions de l'État. Si cette annonce se concrétise, cela pourrait davantage exacerber les conflits fonciers dans ce territoire dans la mesure où cette récupération se fait en l'absence de toute procédure judiciaire.

Il est toutefois nécessaire de signaler la baisse de vols des bétails et des produits agricoles dans les champs depuis l'arrivée de l'AFC/M23 en territoire d'Idjwi

5. Impacts pour la communauté HDP

Types de risque	Description	Mitigation /Sensibilité requise
Payement des taxes sur des produits/intrants destinés à l'assistance humanitaire	La taxation systématique des produits en provenance du territoire insulaire d'Idjwi ou qui entre sur Idjwi peut s'appliquer aux produits destinés à l'assistance humanitaire lorsqu'aucune consigne n'a été donnée aux agents taxateurs.	Plaider auprès des autorités en place, à travers la coordination des affaires humanitaires, pour que les produits et services transportés/convoyés dans le cadre des interventions humanitaires ne soient pas soumis à la taxation.
Impossibilité d'organiser des réunions communautaires	Les réunions sont désormais interdites sur toute l'étendue du territoire d'Idjwi. Cette décision avait été prise par les nouvelles autorités (AFC/M23) depuis mai dernier après une manifestation qui était organisée par la population contre l'instauration des nouvelles taxes.	Informier préalablement les autorités de M23 au sujet des activités prévues en insistant sur leur nature, ses objectifs, ses bénéficiaires et les zones de mise en œuvre afin d'éviter d'être indexés par ceux qui ont le pouvoir actuellement.
Critiques de la population faute des réponses adéquates aux besoins croissants de la population	Les structures de santé connaissent actuellement d'énormes difficultés pour fonctionner. La gratuité de la maternité et les soins gratuits pour les enfants de 0 à 1 mois deviennent de plus en plus complexes, car les structures sanitaires ne perçoivent plus les subventions de l'État qui permettaient cette gratuité ¹⁴ .	Être transparent et redevable envers les communautés. Collaborer avec les leaders communautaires et les organisations locales crédibles pour identifier les besoins qui sont prioritaires pour la communauté et y répondre.

¹³ Entretien avec un responsable de la société civile territoire d'Idjwi en fuite

¹⁴ Propos du Médecin chef de zone de santé d'Idjwi à l'Agence Congolaise de Presse, <https://acp.cd/sante/sud-kivu-les-structures-sanitaires-peinent-a-fonctionner-a-idjwi/#:~:text=%C2%AB%20Les%20structures%20sanitaires%20ont%20difficile,d%27Idjwi%2C%20Aim%C3%A9%20Nkamba>.

Critiques des demandeurs d'emploi	Beaucoup de personnes ont arrêté leurs activités commerciales en raison de ce qu'elles appellent une surtaxe. Cela entraîne une hausse du chômage sur ce territoire insulaire. À titre d'exemple, des exploitants de sable ont abandonné cette activité à cause de cette surtaxe.	Privilégier le recrutement local lorsque les expertises existent. Nouer des partenariats avec les organisations locales dans la mise en œuvre des activités cela pourrait contribuer à ces organisations de donner de l'emploi
-----------------------------------	---	---

6. Recommandations

- Les acteurs HDP devraient s'abstenir d'organiser des rencontres sans autorisation préalable afin de ne pas être perçus comme ceux qui violent les règles imposées par les autorités et risquer ainsi la suspension de leurs activités.
- Emballer les produits ou les marquer par les insignes des acteurs HDP pour qu'il soit bien visibles qu'ils sont destinés à l'assistance humanitaire,
- Les acteurs HDP devraient privilégier le partenariat avec les organisations nationales et locales pour intervenir dans le territoire d'Idjwi afin de contribuer non seulement à la promotion de l'emploi mais aussi à l'acceptance communautaire,
- Concevoir des politiques ad hoc adaptées au contexte et faire des briefings hebdomadaires sur le contexte à l'intention des staff (anciens comme nouveaux) pour éviter qu'ils affichent des attitudes ou des comportements pouvant entacher l'image de leurs organisations.

Bibliographie et sources contactées

1. Joël Baraka Akilimali, Dieudonné Bahati Shamamba et An Ansoms, « Pressions sur les terres au Sud-Kivu (RDC). Quelle alternative face à la saturation agraire sur l'île d'Idjwi », *Anthropologie & développement* [En ligne], 53 | 2022, mis en ligne le 25 avril 2023, consulté le 5 juillet 2025. URL : <http://journals.openedition.org/anthropodev/1860> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/anthropodev.1860>
2. OIM RDC, Tableau de bord-Suivi des mouvements de populations province du Sud-Kivu, 14^{ième} cycle, mars-avril 2025
3. <https://www.bbc.com/afrique/articles/cx2g4jd0y9xo>
4. <https://jambordc.info/idjwi-la-moitie-de-la-population-de-la-chefferie-rubenga-est-constituee-actuellement-des-deplaces-de-la-guerre-du-m23-ctj/>
5. <https://acp.cd/sante/sud-kivu-les-structures-sanitaires-peinent-a-fonctionner-a-idjwi/#:~:text=%C2%AB%20Les%20structures%20sanitaires%20ont%20difficile,d'Idjwi%2C%20Aim%C3%A9%20Nkamba.>
6. <https://juardc.net/post/14105>
7. <https://lesvolcansnews.net/2025/05/11/idjwi-la-population-soppose-a-une-taxe-imposee-par-la-fc-m23/>